



Services à l'enfance de Toronto

Lignes directrices sur les exigences de financement 2027 des Services à l'enfance de Toronto

Centres de garde d'enfants et agences de services de garde en milieu familial

Avis de non-responsabilité : La présente est une version PRÉLIMINAIRE des lignes directrices. Elle pourrait être modifiée en fonction de mises à jour apportées aux [Lignes directrices du ministère de l'Éducation de l'Ontario sur le financement des services de garde et de la petite enfance](#).

Table des matières

Introduction.....	4
Calendrier des soumissions.....	4
Qui doit soumettre le formulaire des renseignements sur les activités ?	4
Portail des services en ligne des Services à l'enfance de Toronto – Vérifier et confirmer la liste des contacts	5
Modifications aux activités en cours d'exercice et ajustements futurs à l'allocation de financement basée sur les coûts.....	6
Exigences en matière de rapports du SPAGJE et échéances.....	6
Exigences en matière de rapports financiers	7
1. Financement de l'allocation de financement basée sur les coûts du SPAGJE.....	7
Répartition des coûts du programme	8
1) Allocation de référence	8
2) Complément de croissance.....	8
3) Complément cumulatif	9
Allocation tenant lieu de profit/excédent	9
Compensation des revenus des frais de base	9
2. Subvention pour les frais de garde.....	10
Centres de garde d'enfants : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027	10
<i>Établissement de permis</i>	10
<i>Résumé du fonctionnement</i>	11
<i>Revenus des frais de base</i>	13
Champs du formulaire en ligne des renseignements sur les activités	13
<i>Estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts</i>	16
<i>Résumé annuel de l'allocation de financement basée sur les coûts</i>	17
Agences de services de garde en milieu familial : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027	18
1. Remplir le formulaire en ligne des renseignements sur les activités pour les agences de services de garde en milieu familial	18
Formulaire en ligne des renseignements sur les activités pour les agences de services de garde en milieu familial – <i>Aperçu de la section</i>	19
2. Comment remplir le formulaire des renseignements sur les fournisseurs de services de garde en milieu familial annuel :.....	20
Estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts pour 2027 :	20
Annexe A : Exemples de remplissage du formulaire en ligne des renseignements sur les activités	21

<i>Exemple 1 : Un centre exploite plusieurs catégories de programmes pour un groupe d'âge et son nombre de places de fonctionnement fluctue tout au long de l'année</i>	<i>21</i>
<i>Exemple 2 : Un centre exploite des programmes à temps plein et à temps partiel pour un groupe d'âge et son nombre de places de fonctionnement fluctue tout au long de l'année.</i>	<i>22</i>
<i>Exemple 3 : Un centre propose une structure tarifaire modifiée pour les frères et sœurs des membres du personnel et d'une même famille</i>	<i>23</i>
<i>Exemple 4 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est alternée</i>	<i>24</i>
<i>Exemple 5 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est alternée pendant la moitié de l'année</i>	<i>25</i>
<i>Exemple 6 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est à la fois primaire et alternée.</i>	<i>26</i>
<i>Exemple 7 : Groupe d'âge familial.....</i>	<i>27</i>
<i>Exemple 8 : Un centre a une entente de subvention, mais n'est pas admissible au SPAGJE.</i>	<i>28</i>
<i>Exemple 9 : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités des agences de services de garde en milieu familial</i>	<i>29</i>

Introduction

Les Services à l'enfance de Toronto exigent que tous les titulaires de permis qui reçoivent un financement dans le cadre de l'entente du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) ou une subvention pour les frais de garde soumettent un formulaire en ligne des renseignements sur les activités. Le formulaire recueille les plans de fonctionnement et les renseignements sur les frais d'accès au public utilisés par les Services à l'enfance de Toronto pour calculer les allocations de financement basées sur les coûts du SPAGJE, ainsi que le financement au titre des subventions pour les frais de garde.

La présente ligne directrice décrit les exigences du formulaire en ligne des renseignements sur les activités en matière de rapports et fournit des renseignements destinés à aider les titulaires de permis à remplir et à soumettre correctement le formulaire aux Services à l'enfance de Toronto; elle comprend notamment les définitions et les concepts de financement établis dans les lignes directrices sur le financement basé sur les coûts du SPAGJE du ministère de l'Éducation. Pour en savoir davantage, veuillez consulter les [Lignes directrices du ministère de l'Éducation de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance](#).

Calendrier des soumissions

Centres de garde d'enfants : Le formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027 sera lancé le 13 octobre 2026 et sera accessible au moyen du [Portail des services en ligne des Services à l'enfance de Toronto](#). La date limite pour soumettre le formulaire est le 2 novembre 2026. Toute soumission tardive entraînera des retards dans l'allocation des fonds et le versement des paiements mensuels. Les titulaires de permis qui soumettent le formulaire après le 2 novembre 2026 pourraient ne pas recevoir à temps leur versement de janvier au titre de l'allocation de financement basée sur les coûts. Toutes les soumissions du formulaire seront examinées et vérifiées par le conseiller ou la conseillère des services à l'enfance du titulaire de permis avant le paiement.

Agences de services de garde d'enfants en milieu familial : Le formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027 sera lancé le 15 novembre 2026 et sera accessible par l'intermédiaire du [Portail des services en ligne des Services à l'enfance de Toronto](#). La date limite pour soumettre le formulaire est le 30 novembre 2026. Toute soumission tardive entraînera des retards dans l'allocation des fonds et le versement des paiements mensuels. Les titulaires de permis qui soumettent le formulaire après le 30 novembre 2026 pourraient ne pas recevoir à temps leur versement de janvier au titre de l'allocation de financement basée sur les coûts. Toutes les soumissions du formulaire seront examinées et vérifiées par le conseiller ou la conseillère des services à l'enfance du titulaire de permis avant le paiement.

Qui doit soumettre le formulaire en ligne des renseignements sur les activités?

Les titulaires de permis suivants sont tenus de soumettre un formulaire annuel :

- Les centres de garde d'enfants et les agences de services de garde en milieu familial ayant conclu une entente de service dans le cadre du SPAGJE avec les Services à l'enfance de Toronto, et/ou
- Les Centres de garde d'enfants et les agences de services de garde en milieu familial ayant conclu une entente de services de subvention pour les frais de garde avec les Services à l'enfance de Toronto.
 - Remarque : Les titulaires de permis bénéficiant d'une subvention pour les frais de garde, y compris ceux qui ne participent pas au SPAGJE, sont tenus de soumettre le formulaire pour toute année au cours de laquelle ils ont des enfants admissibles à la subvention pour les frais de garde inscrits dans leur établissement.

Les places actuellement subventionnées des enfants inscrits avant le 1^{er} janvier 2027 continueront d'être financées jusqu'à ce que l'enfant bénéficiaire quitte le programme ou atteigne l'âge limite. Seuls les programmes agréés accueillant des enfants âgés de 6 à 12 ans continueront d'être admissibles à la subvention pour les frais de garde et sont également tenus de soumettre le formulaire.

Portail des services en ligne de Services à l'enfance de Toronto – Vérifier et confirmer la liste des contacts

Avant de pouvoir soumettre le formulaire annuel, il faut vérifier et confirmer la liste des contacts dans l'application de gestion des utilisateurs. Cela comprend la vérification des contacts et des rôles d'utilisateurs actuels, ainsi que la mise à jour de ces éléments au besoin (p. ex., l'attribution de nouveaux rôles ou la suppression des rôles qui ne sont plus nécessaires). Seule un contact dont le rôle d'utilisateur est « signataire autorisé » peut effectuer l'examen annuel et confirmer la liste des contacts. Le formulaire ne peut être soumis tant que le statut de la liste des contacts n'indique « Confirmé ».

Les personnes dont le rôle d'utilisateur est « préparateur de budget » ou « signataire autorisé » peuvent accéder au formulaire des renseignements des activités, y saisir des renseignements et enregistrer leur progrès. Seul le signataire autorisé peut soumettre le formulaire dûment rempli.

Pour en savoir davantage, consultez le Guide de gestion des contacts et des utilisateurs, accessible dans les Services en ligne à partir de la page d'accueil de l'application de Gestion des utilisateurs, sous « *Tips, Tricks & Help* ».

Modifications aux activités en cours d'exercice et ajustements futurs à l'allocation de financement basée sur les coûts

Les titulaires de permis peuvent apporter des modifications aux renseignements sur les activités au cours de l'année au moyen du formulaire de mise à jour du formulaire des renseignements des activités (disponible en ligne à compter de janvier 2027). Les modifications qui ont une incidence sur l'allocation de financement basée sur les coûts entraîneront une révision de l'allocation et seront mises en œuvre pour la suite.

On entend par ajustements « futurs » ce qui suit :

- L'allocation basée sur les coûts ne fera pas l'objet d'un ajustement rétroactif pour les périodes antérieures.
- Le calcul des paiements futurs se fera en fonction de l'allocation de financement révisée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ajustement.
- Le rapprochement tiendra compte de l'allocation de financement révisée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ajustement, y compris tout calcul au prorata requis.

Les ajustements en cours d'exercice comprennent également les corrections apportées à l'initiative des Services à l'enfance de Toronto à la suite d'examens des coûts, de rapprochements ou de renseignements sur l'année précédente qui ont une incidence sur l'allocation de financement basée sur les coûts de l'année en cours. Lorsqu'une correction concerne l'année précédente, mais a une incidence sur l'allocation de financement basée sur les coûts de l'année en cours, l'ajustement s'appliquera également à l'allocation de l'année en cours, avec effet pour l'avenir.

Les ajustements futurs ne s'appliquent pas aux paiements en trop découlant des états financiers standard et des états financiers vérifiés des années précédentes, qui font l'objet d'un recouvrement.

Exigences en matière de rapports du SPAGJE et échéances

Avant l'année civile 2027		Au cours de l'année civile 2027		Après l'année civile 2027	
Exigence	Échéance	Exigence	Échéance	Exigence	Échéance
Date limite pour les centres de garde d'enfants pour soumettre le formulaire en ligne des renseignements sur les activités annuelles	2 novembre 2026	Les titulaires de permis reçoivent des paiements mensuels au titre du SPAGJE.	Au plus tard le 5 ^e jour de chaque mois	Attestations annuelles et rapports financiers normalisés à remettre aux Services à l'enfance de Toronto	Premier trimestre 2028
Date limite pour les agences de services de garde	30 novembre 2026	Les titulaires de permis soumettent leurs	En cours	Engagement direct à présenter un rapport de	À déterminer

en milieu familial pour soumettre le formulaire en ligne des renseignements sur les activités annuelles et le formulaire des renseignements sur les fournisseurs annuel (Excel)		demandes de modification des activités en cours d'année au moyen du formulaire de mise à jour du formulaire (disponible en ligne).		conformité (les titulaires de permis seront sélectionnés et avisés par les Services à l'enfance de Toronto)	
Les Services à l'enfance de Toronto calculent l'allocation de financement basée sur les coûts	<i>Décembre 2026</i>	Les Services à l'enfance de Toronto finalisent le Complément cumulatif 2027	<i>Après les soumissions des rapports financiers normalisés de 2026</i>	Les centres et les agences soumettent leurs états financiers vérifiés.	<i>4 mois après la fin de l'exercice</i>
		Les Services à l'enfance de Toronto effectuent des examens des coûts.	<i>En cours</i>		
		Confirmation par les Services à l'enfance de Toronto des taux des places subventionnées.	<i>À déterminer</i>		

Exigences en matière de rapports financiers

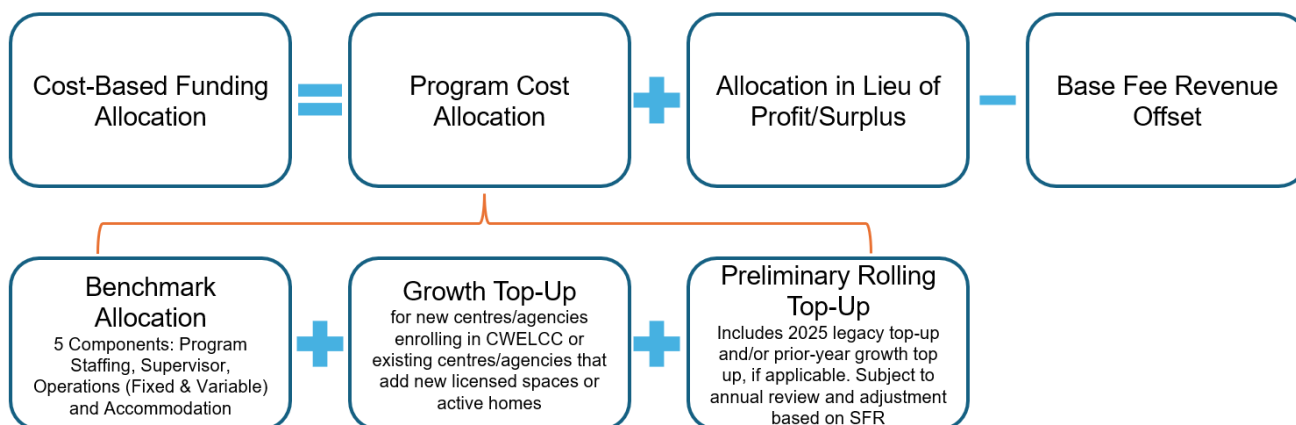
Les détails relatifs au rapprochement des fonds sont présentés dans les [Lignes directrices sur le rapprochement des fonds](#).

Pour en savoir davantage sur les exigences provinciales en matière de rapports financiers et de rapprochement, veuillez consulter la partie 2 : Financement basé sur les coûts réels (rapprochement) et la partie 3 : Cadre de responsabilisation des [Lignes directrices du ministère de l'Éducation de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance](#).

1. Financement de l'allocation de financement basée sur les coûts du SPAGJE

Les titulaires de permis qui relèvent de l'entente du Système pancanadien d'apprentissage et

de garde des jeunes enfants (SPAGJE) recevront une allocation de financement basée sur les coûts pour chaque centre ou agence admissible. L'allocation du financement basée sur les coûts se calcule comme suit :



Répartition des coûts du programme

1) Allocation de référence

L'allocation de référence représente les coûts typiques engagés par les centres de garde d'enfants agréés et les agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréés, tels que déterminés par des calculs statistiques de référencement effectués par la province. Les coûts des centres admissibles comprennent quatre volets : dotation du programme, superviseur, installations et fonctionnement (fixe ou variable).

Les coûts des agences de services de garde en milieu familial admissibles comprennent trois volets : rémunération des fournisseurs, rémunération des visiteurs et fonctionnement des agences.

2) Complément de croissance

Le Complément de croissance s'applique aux nouveaux titulaires de permis ou aux titulaires de permis actuels qui agrandissent leur réseau en ajoutant de nouvelles places autorisées ou de nouveaux milieux familiaux actifs au cours de l'année civile. Ceci vise à tenir compte du fait que les coûts habituels peuvent varier d'une région économique à l'autre et à favoriser la croissance.

3) Complément cumulatif

Le Complément cumulatif 2027 sera initialement fixé à 0 \$ tant pour les centres de garde d'enfants que pour les agences de services de garde en milieu familial, jusqu'à ce que le RAPPORT FINANCIER NORMALISÉ de 2026 soit soumis et examiné par les Services à l'enfance de Toronto. Le RAPPORT FINANCIER NORMALISÉ de 2026 devrait être lancé au premier trimestre de 2027, et les allocations du Complément cumulatif de 2027 devraient être finalisées au deuxième trimestre de 2027. Les Services à l'enfance de Toronto ajusteront l'allocation de financement basée sur les coûts de chaque centre selon les besoins, en se fondant sur les directives de calcul du ministère.

Pour les centres ou les agences admissibles ayant bénéficié d'un Complément cumulatif au cours de l'année précédente, le Complément cumulatif de 2027 est calculé comme suit, une fois que les coûts admissibles réels de l'année civile précédente sont connus :

Étape 1 :

Coûts admissibles réels de l'année précédente – Référence de l'année précédente
(si le résultat est positif, passez à l'étape 2)

Étape 2 :

Ratio = (coûts admissibles réels de l'année précédente – Référence de l'année précédente) ÷ Référence de l'année précédente

Étape 3 :

Complément cumulatif de l'année en cours = Ratio (étape 2) × Référence de l'année en cours

Note : Ce calcul peut varier pour les établissements faisant l'objet d'un examen des coûts, d'un rajustement des coûts hérités ou d'un rajustement de financement imposé par la province (p. ex., le rajustement technique prévu par le projet de loi 124).

Allocation tenant lieu de profit/excédent

L'allocation tenant lieu de profit/excédent tient compte des coûts de l'occasion et du risque lié au fonctionnement d'une entreprise et fournit des fonds permettant de réinvestir dans la garde d'enfants. L'allocation est calculée selon l'allocation des coûts du programme et comprend un montant forfaitaire pour chaque centre ou agence admissible.

Le montant final est déterminé à l'issue d'un rapprochement basé sur les coûts réels du programme. Par conséquent, l'allocation tenant lieu de profit/excédent peut être recalculée après la fin de l'année si les coûts réels du programme sont inférieurs à l'allocation des coûts du programme.

Compensation des revenus des frais de base

La compensation des revenus des frais de base représente le montant des revenus des frais

de base prévu pour l'année civile provenant des frais de base perçus auprès des parents ou familles et des revenus des places subventionnées pour les enfants admissibles. Elle comprend tous les frais de base quotidiens distincts et est déduite de l'allocation des coûts du programme et de l'allocation tenant lieu de profit/excédent lors du calcul de l'allocation de financement basée sur les coûts.

La compensation prévue des revenus des frais de base est calculée à partir des renseignements sur le fonctionnement prévu et est ajustée pour tenir compte d'un taux d'occupation admissible. Lors du rapprochement, les revenus réels des frais de base perçus au cours de l'année civile servent à déterminer le financement basé sur les coûts réels.

2. Subvention pour les frais de garde

Tous les titulaires de permis bénéficiant de places subventionnées, y compris ceux qui ne participent pas au SPAGJE en 2027 ou qui exploitent des groupes d'âge non admissibles (6 à 12 ans), doivent soumettre un formulaire en ligne des renseignements sur les activités.

Pour les titulaires de permis dont les groupes d'âge sont admissibles au SPAGJE (0 à 5 ans), les places subventionnées continueront d'être financées au tarif réduit (jusqu'à 22 \$ par jour).

Les taux des places subventionnées pour les titulaires de permis non inscrits au SPAGJE ou dont les groupes d'âge ne sont pas admissibles seront confirmés en 2027.

Centres de garde d'enfants : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027

Les titulaires de permis de garde d'enfants en centre utiliseront le formulaire en ligne de renseignements sur les activités pour soumettre les renseignements sur le fonctionnement basés sur l'établissement aux Services à l'enfance de Toronto.

Ce formulaire en ligne permettra de simplifier le processus de collecte et d'examen des données et de l'harmoniser avec le modèle de financement provincial. Pour les titulaires de permis inscrits au SPAGJE, ce formulaire en ligne fournira une estimation de l'allocation annuelle de financement du centre.

Pour les titulaires de permis qui ont des places subventionnées et les groupes d'âge qui ne sont pas financés dans le cadre du SPAGJE, le formulaire servira à recueillir les données relatives au plan de fonctionnement et aux frais des services fournis. Ces données seront utilisées pour répondre aux exigences en matière de financement et de rapports. Un guide technique expliquant comment utiliser le formulaire en ligne est accessible dans le [Portail des services en ligne des SET](#).

Établissement de permis

Le type d'établissement de permis, soit communauté ou école publique, est indiqué en haut du

formulaire. Cela permet de déterminer l'allocation de financement de référence à utiliser. Si l'établissement de permis est erroné, veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère pour le corriger avant de soumettre le formulaire.

Résumé du fonctionnement

La section Résumé du fonctionnement comprend le fonctionnement prévu, selon les coûts typiquement engagés par le titulaire de permis pour la prestation de services de garde d'enfants. Ces renseignements serviront à calculer l'allocation de financement basée sur les coûts.

Pour les titulaires de permis qui ont soumis leurs renseignements sur le fonctionnement au moyen du formulaire en ligne au cours de l'année de financement précédente, **cette section sera préremplie**. Si votre centre a connu une croissance durant cette période, ces changements seront pris en compte dans le résumé du fonctionnement. Examinez attentivement les renseignements présentés et mettez-les à jour, le cas échéant.

Champ du formulaire en ligne des renseignements sur les activités	Détails
Places autorisées	<p>Ce champ sera prérempli et ne pourra pas être mis à jour pour les titulaires de permis qui ont soumis leurs renseignements sur le fonctionnement au moyen du formulaire en ligne au cours de l'année de financement précédente. Si des modifications doivent être apportées au nombre de places autorisées indiquées sur le formulaire, communiquez avec votre conseiller ou conseillère.</p> <p>Si vous n'avez pas soumis vos renseignements sur le fonctionnement au moyen du formulaire en ligne au cours de l'année de financement précédente, veuillez indiquer le nombre de places autorisées pour chaque groupe d'âge tel qu'il apparaît dans le tableau de capacité primaire, à la page 1 du permis de services de garde d'enfants du ministère de l'Éducation. Les places autorisées <u>ne doivent pas</u> comprendre de capacités alternées.</p>
Places en service	<p>Saisissez ou passez en revue les places de fonctionnement pour chaque groupe d'âge. Les places de fonctionnement doivent comprendre les capacités alternées en usage, le cas échéant. Les capacités alternées par groupe d'âge peuvent dépasser la capacité autorisée indiquée dans la section Places autorisées pour ce groupe d'âge.</p>

Champ du formulaire en ligne des renseignements sur les activités	Détails
Jours de service annualisés	<p>Saisissez ou passez en revue le nombre total de jours de l'année civile pour lesquels des frais de base sont facturés, comme indiqué dans votre guide à l'intention des parents et des familles. Les jours de service annualisés comprennent les jours d'ouverture du centre, ainsi que les jours de fermeture pour lesquels des frais sont facturés aux parents (y compris les jours fériés). Les jours de fermeture pour lesquels aucuns frais ne sont facturés aux parents sont exclus.</p> <p>Pour les titulaires de permis exploitant uniquement du lundi au vendredi, le nombre maximal de jours de service annualisés en 2027 est de 261.</p> <p>Pour les titulaires de permis exploitant sept jours par semaine, le nombre maximal de jours de service annualisés est de 365 au cours d'une année normale et de 366 au cours d'une année bissextile. Le formulaire prend en charge jusqu'à 366 jours de service annualisés afin de tenir compte des années bissextiles.</p>
Heures de service	<p>Saisissez ou passez en revue le nombre typique d'heures de service que fournit le centre pour chaque groupe d'âge admissible au cours de l'année civile. Par exemple, si un établissement exploite un programme avant et après l'école (5 heures par jour, 200 jours) et un programme à temps plein (10 heures par jour, 50 jours), utilisez le nombre d'heures de fonctionnement pour la majorité de l'année (dans ce cas-ci, 5 heures).</p>

Revenus des frais de base

Cette section comprend les revenus attendus des frais de base perçus auprès des parents et des familles ou des revenus des places subventionnées. Ces renseignements serviront à calculer la compensation des revenus attendus des frais de base, conformément aux [Lignes directrices du ministère de l'Éducation de l'Ontario sur le financement des services de garde d'enfants et de la petite enfance](#).

Saisissez une ligne pour chaque groupe d'âge et catégorie de programme offert par le titulaire de permis. Il peut y avoir plus d'une entrée par groupe d'âge et par catégorie de programme, selon les services offerts par le titulaire de permis. Les options en matière de catégorie de programme peuvent servir à une gamme de programmes. Les utilisateurs peuvent choisir la catégorie qui correspond le mieux au programme offert (consultez l'Annexe A, exemple 1).

Pour les titulaires de permis qui ont soumis leurs renseignements sur le fonctionnement au moyen du formulaire en ligne au cours de l'année de financement précédente, cette section sera automatiquement préremplie. Examinez attentivement les renseignements présentés et mettez-les à jour, le cas échéant.

Remarque importante : Vérification des frais

Les frais déclarés dans cette section seront vérifiés dans le cadre du processus d'attribution des places subventionnées. Ils doivent correspondre aux renseignements sur les frais approuvés et fournis par le titulaire de permis, y compris toute note explicative applicable ainsi que les frais publiés dans le guide destiné aux parents ou dans tout autre document public présentant l'information relative aux frais. Les Services à l'enfance de Toronto passeront en revue les frais déclarés dans l'OIOF et pourront communiquer avec le titulaire de permis afin de confirmer ou de préciser toute divergence avant d'approuver la soumission.

Champs du formulaire en ligne des renseignements sur les activités

Nouveautés pour l'année de financement 2027 : Les catégories de programmes destinés aux enfants de maternelle et de jardin d'enfants et d'âge scolaire ont été mises à jour afin de faire la distinction entre les programmes de l'année scolaire et ceux de l'été. Consultez la colonne « Année de financement visée » pour savoir à quelle période correspond chaque catégorie de programme.

Catégorie de programme :

Groupe d'âge	Catégorie de programme	Année de financement visée	Détails
Poupons	Poupons – temps partiel	À partir de 2025	Places pour poupons à temps partiel (moins de 6 heures).
Poupons	Poupons – temps plein	À partir de 2025	Places pour poupons à temps plein (6 heures ou plus).
Bambins	Bambins – temps partiel	À partir de 2025	Places pour bambins à temps partiel (moins de 6 heures).

Lignes directrices sur les exigences de financement 2027 des Services à l'enfance de Toronto (mise à jour en septembre 2026)

Groupe d'âge	Catégorie de programme	Année de financement visée	Détails
			heures).
Bambins	Bambins – temps plein	À partir de 2025	Places pour bambins à temps plein (6 heures ou plus).
Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge préscolaire – temps partiel	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge préscolaire à temps partiel (moins de 6 heures).
Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge préscolaire – temps plein	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge préscolaire à temps plein (6 heures ou plus).
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – avant l'école	À partir de 2025	Places de jardin d'enfants, avant l'école seulement
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – après l'école	À partir de 2025	Places de jardin d'enfants, après l'école seulement
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – avant et après l'école	À partir de 2025	Places de jardin d'enfants, avant et après l'école.
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – temps plein, journées d'enseignement	À partir de 2025	Places dans un programme de jardin d'enfants à temps plein, où les enfants ne participent pas à un programme de la maternelle dans une école financée par les deniers publics.
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement	2025 et 2026 uniquement	Places de jardin d'enfants à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement (par exemple, journées pédagogiques, congés scolaires, vacances d'été) où les enfants participent à un programme de la maternelle à temps plein dans une école financée par les deniers publics.
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (année scolaire)	À partir de 2027	Places de jardin d'enfants à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant l'année scolaire (par exemple journées pédagogiques, vacances d'hiver, pause hivernale) où les enfants participent à un programme de la maternelle à temps plein dans une école financée par les deniers publics.
Maternelle et jardin d'enfants	Jardin d'enfants – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (été)	À partir de 2027	Places de jardin d'enfants à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant la pause estivale où les enfants participent à un programme de la maternelle à temps plein dans une école financée par les deniers publics.
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – avant l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen, avant l'école seulement
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – après l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen, après l'école seulement
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – avant et après l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen, avant et après l'école
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – temps plein, journées autres que les journées	2025 et 2026 uniquement	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement (par exemple, journées pédagogiques, congés scolaires, vacances d'été)

Lignes directrices sur les exigences de financement 2027 des Services à l'enfance de Toronto (mise à jour en septembre 2026)

Groupe d'âge	Catégorie de programme	Année de financement visée	Détails
	d'enseignement		
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (année scolaire)	À partir de 2027	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant l'année scolaire (par exemple journées pédagogiques, vacances d'hiver, pause hivernale).
Enfants d'âge scolaire primaire/moyen	Enfants d'âge scolaire primaire/moyen – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (été)	À partir de 2027	Places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant la pause estivale .
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – avant l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire moyen, avant l'école seulement N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – après l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire moyen, après l'école seulement N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – avant et après l'école	À partir de 2025	Places pour enfants d'âge scolaire moyen, avant et après l'école N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement	2025 et 2026 uniquement	Places pour enfants d'âge scolaire moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement (par exemple, journées pédagogiques, congés scolaires, vacances d'été) N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (année scolaire)	À partir de 2027	Places pour enfants d'âge scolaire moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant l'année scolaire (par exemple journées pédagogiques, vacances d'hiver, pause hivernale). N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20
Enfants d'âge scolaire moyen	Enfants d'âge scolaire moyen – temps plein, journées autres que les journées d'enseignement (été)	À partir de 2027	Places pour enfants d'âge scolaire moyen à temps plein, les journées autres que les journées d'enseignement pendant la pause estivale . N'utilisez cette catégorie que si vous êtes titulaire d'un permis approprié, au ratio 1:20

Frais de base quotidiens, places et jours de fonctionnement :

Frais de base quotidiens	<p>Groupes d'âge admissibles au SPAGJE : Les frais de base quotidiens des programmes pour poupons, bambins, enfants d'âge préscolaire et ceux inscrits au jardin d'enfants continueront d'être le moindre des deux montants suivants : 22 \$ par jour ou les frais quotidiens de base réduits facturés aux parents et aux familles le 31 décembre 2024 (généralement équivalents aux frais de base quotidiens gelés multipliés par 52,75 %), jusqu'à un minimum de 12 \$ par jour (https://www.ontario.ca/lois/reglement/150137#BK106).</p> <p>Remarque : Frais de base et autres frais obligatoires</p> <p>Les titulaires de permis inscrits au SPAGJE doivent tenir compte de tous les frais obligatoires facturés aux parents et aux familles au moment de calculer les frais de base globaux et de décider s'ils respectent le plafond de 22 \$ par jour.</p> <p>Les frais qui ne sont pas facturés dans le cadre des frais quotidiens (par exemple, les frais d'inscription) peuvent être répartis sur le nombre de jours de service dans une année civile type. On pourra ainsi connaître leur incidence sur les frais de base quotidiens globaux.</p> <p>Par exemple, des frais ponctuels de 500 \$ répartis sur une année comptant 250 jours de service contribueraient à hauteur de 2 \$ ($500 \\$ \div 250 \text{ jours}$) au plafond de 22 \$ par jour. Dans ce cas, les frais de base quotidiens passeraient de 18 \$ à 20 \$, ce qui demeure dans les limites du plafond.</p> <p>Groupes d'âge non financés dans le cadre du SPAGJE (par exemple, âge scolaire) : Indiquez le montant des frais quotidiens que vous prévoyez facturer aux familles en 2027.</p>
Places en service auxquelles on facture des frais de base quotidiens	Indiquez les places de fonctionnement auxquelles un enfant d'âge admissible est inscrit ou pourrait être inscrit immédiatement et pour lesquelles les frais de base quotidiens applicables sont facturés.
Jours de service pour lesquels des frais de base quotidiens sont facturés	Indiquez le nombre de jours de service dans l'année civile pour lesquels les frais de base quotidiens sont facturés, même si le centre n'est pas ouvert.

Estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts

Pour les titulaires de permis inscrits au SPAGJE, une estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts sera générée automatiquement lors de l'enregistrement du formulaire. L'estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts repose sur les renseignements fournis dans la soumission du formulaire en ligne des renseignements sur les activités annuel et sur les références provinciales applicables en vigueur au moment de la soumission. Cette estimation, qui tient compte de toute allocation complémentaire applicable pour l'année de financement, est assujettie à une vérification et à un rajustement par les Services à l'enfance de Toronto.

L'estimation sera présentée sous la forme d'un montant total unique et ne comportera aucune ventilation des éléments de l'allocation de financement basée sur les coûts. Les titulaires de permis qui n'ont reçu que des places subventionnées n'obtiendront pas d'estimation d'allocation.

Résumé annuel de l'allocation de financement basée sur les coûts

Le résumé annuel de l'allocation de financement basée sur les coûts présente une ventilation détaillée des composantes de l'allocation de financement basée sur les coûts et sera disponible a) une fois que le formulaire soumis aura été vérifié par les Services à l'enfance de Toronto et b) que les processus de paiement mensuel auront été finalisés, généralement après le 20 de chaque mois.

Le résumé annuel présente une estimation du financement sur 12 mois pour les titulaires de permis inscrits au Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE). L'allocation de financement basée sur les coûts est calculée à partir des renseignements fournis dans le formulaire en ligne des renseignements sur les activités et sur les références provinciales applicables en vigueur à la date d'entrée en vigueur du formulaire. L'allocation de financement basée sur les coûts peut différer d'une estimation établie antérieurement si les renseignements sur le fonctionnement ou les références provinciales applicables changent.

Toute modification du fonctionnement ultérieure soumise aux Services à l'enfance de Toronto entraînera un nouveau calcul de l'allocation de financement basée sur les coûts annuels. Les Services à l'enfance de Toronto peuvent, de temps à autre, effectuer un rapprochement entre les fonds versés à un titulaire de permis admissible et son allocation de financement basée sur les coûts réels, et recouvrer tout paiement en trop au cours de l'année.

Agences de services de garde en milieu familial : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités 2027

À compter de 2027, les agences de services de garde en milieu familial devront soumettre leurs renseignements sur les activités à l'aide du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, qui sera accessible sur le [Portail des services en ligne des SET](#) à compter du 15 novembre 2026.

Les agences de services de garde en milieu familial sont tenues de soumettre les deux formulaires suivants au plus tard le 30 novembre 2026.

1. Formulaire en ligne des renseignements sur les activités : Recueille les données relatives au nombre de milieux familiaux actifs, au nombre de jours de service annualisés, à la rémunération des fournisseurs et aux revenus des frais de base.
2. Formulaire des renseignements sur les fournisseurs annuel (Excel) : Recueille des renseignements sur les fournisseurs de services de garde en milieu familial actifs, les places disponibles dans les milieux familiaux actifs et les inscriptions par groupe d'âge. Ce formulaire comprend également un onglet Instructions et déclaration et sera envoyé séparément aux agences de services de garde en milieu familial par tcsfunding@toronto.ca.

Les renseignements recueillis au moyen de ces formulaires serviront à évaluer les activités de l'agence et à déterminer les allocations de financement pour 2027. Si vous ne soumettez pas les deux formulaires requis d'ici le 30 novembre 2026, cela pourrait avoir des répercussions sur le versement de l'allocation de financement fondée sur les coûts que les Services à l'enfance de Toronto verseront à votre agence en janvier 2027.

1. Remplir le formulaire en ligne des renseignements sur les activités pour les agences de services de garde en milieu familial

Pour finaliser la soumission :

1. Connectez-vous au [Portail des services en ligne des Services à l'enfance de Toronto](#) et accédez au formulaire en ligne des renseignements sur les activités pour les agences de services de garde en milieu familial.
2. Ouvrez le formulaire pour la période de soumission de **novembre 2026**.
3. Vérifiez tous les renseignements préremplis et mettez à jour ceux qui ont changé.

Formulaire en ligne des renseignements sur les activités pour les agences de services de garde en milieu familial – *Aperçu de la section*

Section 1 : Milieux familiaux situés à Toronto et financés par le gestionnaire des services municipaux regroupés de Toronto	<p>Cette section présentera la soumission la plus récente de votre agence. Passez en revue les tableaux Milieux familiaux actifs actuels et Nouveaux milieux familiaux actifs, puis mettez à jour les renseignements afin de refléter les changements survenus au cours de l'année.</p> <p>Si votre organisme prévoit des changements dans les activités pour janvier 2027, veuillez indiquer le nombre de nouveaux milieux familiaux actifs et mettre à jour les renseignements pertinents afin de refléter ces changements.</p>
Section 2 : Municipalités financées par le gestionnaire des services municipaux regroupés de Toronto	<p>Cette section ne devrait inclure que les milieux familiaux financés par la Ville de Toronto, mais situés dans d'autres régions.</p> <p>Aucune mise à jour n'est nécessaire dans cette section, à moins que la « date précisée » par la province ne change par rapport à décembre 2024.</p>
Section 3 : Milieux familiaux situés dans d'autres régions et financés par un autre gestionnaire des services municipaux regroupés	<p>Mettez à jour cette section lorsqu'il y a des changements au nombre de milieux familiaux actifs dans d'autres régions financés par un autre GSRM. Les renseignements doivent correspondre au permis actuel de votre agence.</p>
Section 4 : Tableau de résumé des milieux familiaux	<p>Cette section reprendra automatiquement le plan de fonctionnement de votre agence en fonction des renseignements fournis dans les sections précédentes.</p> <p>Vérifiez le résumé pour vous assurer que les renseignements sont complets et exacts.</p>
Section 5 : Revenus des frais de base	<p>Cette section comprend les revenus attendus des frais de base perçus auprès des familles. Ces renseignements servent à calculer la compensation des revenus attendus des frais de base, conformément aux Lignes directrices du ministère sur le financement fondé sur les coûts du SPAGJE.</p> <p>Le tableau sera prérempli à partir de la soumission la plus récente de votre agence. Examinez attentivement les renseignements et mettez-les à jour le cas échéant, afin de vous assurer qu'ils sont exacts et qu'ils tiennent compte de tout changement dans les activités.</p>

2. Comment remplir le formulaire des renseignements sur les fournisseurs de services de garde en milieu familial annuel :

Le formulaire des renseignements sur les fournisseurs sera envoyé par courriel aux agences de services de garde en milieu familial le 15 novembre 2026. Ce formulaire permet de recueillir des renseignements sur tous les fournisseurs de services de garde en milieu familial actifs sous contrat avec votre agence, qui offrent actuellement des services de garde en milieu familial et disposent de places disponibles pour l'inscription.

Définition de milieu familial actif :

On entend par « milieu familial actif » un lieu de services de garde en milieu familial, supervisé par une agence admissible, où des services de garde sont actuellement offerts à au moins un enfant admissible ou qui prévoit accueillir au moins un enfant admissible au cours de l'année civile.

Le formulaire doit contenir des renseignements sur tous les fournisseurs de services de garde en milieu familial actifs sous contrat avec votre agence, y compris ceux qui sont financés par la Ville de Toronto et d'autres municipalités. Toutes les agences de services de garde en milieu familial sont tenues de remplir ce formulaire et de l'envoyer à tcsfunding@toronto.ca au plus tard le 30 novembre 2026.

Estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts pour 2027 :

Une fois que l'allocation de financement pour 2027 aura été finalisée, les Services à l'enfance de Toronto remettront à chaque agence de services de garde en milieu familial une estimation de l'allocation de financement basée sur les coûts pour 2027.

Annexe A : Exemples de remplissage du formulaire en ligne des renseignements sur les activités

Les exemples ci-dessous illustrent différents scénarios pour les sections Résumé du fonctionnement et Revenus des frais de base du formulaire en ligne des renseignements sur les activités.

Exemple 1 : Un centre exploite plusieurs catégories de programmes pour un groupe d'âge et son nombre de places de fonctionnement fluctue tout au long de l'année

Un centre situé dans une école financée par les deniers publics est titulaire d'un permis pour 52 places au jardin d'enfants et fonctionne tous les jours de semaine de l'année (261 jours).

Il prévoit d'exploiter 52 places pendant l'année scolaire (216 jours) et 26 places pendant l'été (45 jours).

Durant l'année scolaire, il exploite plusieurs catégories de programmes pour jardin d'enfants. Il offre des services avant et après l'école, de 7 h à 9 h et de 14 h 30 à 18 h (5,5 heures).

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER				
PRESCHOOL				
KINDERGARTEN	52	52	261	5.5
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
KINDERGARTEN	Kindergarten before school	\$ 12.00	3	216	
KINDERGARTEN	Kindergarten after school	\$ 18.56	12	216	
KINDERGARTEN	Kindergarten before and after school	\$ 22.00	40	216	
KINDERGARTEN	Kindergarten full-day non-instructional (Summer)	\$ 22.00	26	45	
-- Select Age --	-- Select Program --	\$			

Exemple 2 : Un centre exploite des programmes à temps plein et à temps partiel pour un groupe d'âge et son nombre de places de fonctionnement fluctue tout au long de l'année.

Un centre est titulaire d'un permis pour 32 places pour enfants d'âge préscolaire. Il prévoit d'exploiter une salle qui compte 16 places à temps plein et une deuxième salle qui compte 16 places à temps partiel, pour un total de 32 places de fonctionnement.

La première salle est agréée pour 16 places les jours de semaine, de janvier à décembre, de 7 h à 18 h. (11 heures par jour pendant 261 jours).

La deuxième salle est agréée pour 16 places, réparties en deux programmes à temps partiel. Le programme du matin est offert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (3 heures), 16 enfants y sont inscrits. Le programme de l'après-midi est offert du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h (2,5 heures), 16 enfants y sont également inscrits. Ces programmes à temps partiel sont offerts de septembre à juin, mais sont fermés en juillet et en août.

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TODDLER	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRESCHOOL	32	32	261	11
KINDERGARTEN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
JUNIOR SCHOOL AGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
PRESCHOOL	Preschool part-day	\$ 20.10	16	215	
PRESCHOOL	Preschool part-day	\$ 18.35	16	172	
PRESCHOOL	Preschool full-day	\$ 22.00	16	261	
-- Select Age --	-- Select Program --	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
-- Select Age --	-- Select Program --	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Exemple 3 : Un centre propose une structure tarifaire modifiée pour les frères et sœurs des membres du personnel et d'une même famille

Un centre situé dans un milieu communautaire est titulaire d'un permis pour 10 places pour poupons, 15 places pour bambins et 24 places pour enfants d'âge préscolaire.

Il ferme deux semaines l'été, période durant laquelle les parents ne sont pas facturés. Ses heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 18 h (10,5 heures par jour pendant 251 jours).

Le centre propose des frais réduits aux frères et sœurs de membres du personnel et d'une même famille. Après l'application de la réduction SPAGJE, les frais de base quotidiens sont les suivants :

- Poupons : 22 \$ pour les frais réguliers et les frais réduits (toutes les places sont facturées le même prix de base de 22 \$);
- Bambins : 22 \$ pour les frais réguliers et 20 \$ pour les frais réduits (2 places réservées aux bambins sont facturées les frais réduits)
- Âge préscolaire : 21 \$ pour les frais réguliers et 19 \$ pour les frais réduits (3 places d'âge préscolaire sont facturées les frais réduits)

Voici comment il pourrait remplir les sections Résumé du fonctionnement et Revenus des frais de base du formulaire en ligne des renseignements sur les activités :

Operating Summary				
Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.				
Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT	10	10	251	10.5
TODDLER	15	15	251	10.5
PRESCHOOL	24	24	251	10.5
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
INFANT	Infant full-day	\$ 22.00	10	251	
TODDLER	Toddler full-day	\$ 22.00	13	251	
TODDLER	Toddler full-day	\$ 20.00	2	251	
PRESCHOOL	Preschool full-day	\$ 21.00	21	251	
PRESCHOOL	Preschool full-day	\$ 19.00	3	251	

Exemple 4 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est alternée

Un centre situé dans un milieu communautaire est titulaire d'un permis pour une capacité primaire de 20 poupons, 15 bambins et 24 enfants d'âge préscolaire. Il compte 4 salles, dont une est agréée pour une capacité alternée :

- la salle des poupons n° 1 est agréée pour 10 poupons;
- la salle des poupons n° 2 est agréée pour une capacité primaire de 10 poupons ou une capacité alternée de 10 bambins. *Cette salle fonctionne toute l'année avec une capacité alternée de 10 bambins;*
- la salle des bambins n° 1 est agréée pour 15 bambins;
- la salle des enfants d'âge préscolaire n° 1 est agréée pour 24 enfants d'âge préscolaire.

Le centre est ouvert tous les jours de semaine de l'année, de 7 h à 18 h (11 heures par jour pendant 261 jours).

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT	20	10	261	11
TODDLER	15	25	261	11
PRESCHOOL	24	24	261	11
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
INFANT ▾	Infant full-day ▾	\$ 22.00	10	261	
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22.00	25	261	
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 22.00	24	261	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$			
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$			

Exemple 5 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est alternée pendant la moitié de l'année

Un centre situé dans un milieu communautaire est titulaire d'un permis pour une capacité primaire de 10 bambins et de 40 enfants d'âge préscolaire. Il compte 3 salles, dont une à capacité alternée :

- la salle des bambins n° 1 est agréée pour 10 bambins;
- la salle des enfants d'âge préscolaire n° 1 est agréée pour une capacité primaire de 16 enfants d'âge préscolaire ou une capacité alternée de 15 bambins. *Pendant la première moitié de l'année, cette salle fonctionne à une capacité alternée de 15 bambins, et pendant la seconde moitié de l'année, à une capacité primaire de 16 enfants d'âge préscolaire;*
- la salle des enfants d'âge préscolaire n° 2 est agréée pour 24 enfants d'âge préscolaire.

Le centre est fermé un jour pour une journée pédagogique, sans frais pour les parents, et ses heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 18 h (10,5 heures par jour pendant 260 jours).

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER	10	25	260	10.5
PRESCHOOL	40	24	260	10.5
KINDERGARTEN				
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
TODDLER	Toddler full-day	\$ 22.00	10	260	
TODDLER	Toddler full-day	\$ 22.00	15	130	
PRESCHOOL	Preschool full-day	\$ 21.58	16	130	
PRESCHOOL	Preschool full-day	\$ 21.58	24	260	
-- Select Age --	-- Select Program --	\$			

Exemple 6 : Un centre exploite une salle dont la capacité autorisée est à la fois primaire et alternée.

Un centre situé dans une école financée par les deniers publics exploite une salle qui est agréée pour une capacité primaire de 26 places pour le jardin d'enfants et une capacité alternée de 24 places pour les enfants d'âge préscolaire.

Le programme de jardin d'enfants fonctionne tous les jours de semaine de l'année (261 jours) et offre plusieurs catégories de programmes. Ses heures de service avant et après l'école sont de 7 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 18 h (4 heures par jour pendant 204 jours). Les journées autres que les journées d'enseignement, il exploite un programme à temps plein de 7 h 30 à 18 h. (10,5 heures par jour pendant 57 jours).

Dans la même salle, il exploite aussi un programme pour les enfants d'âge préscolaire le matin, les journées d'enseignement, de 9 h 30 à 12 h (2,5 heures par jour pendant 204 jours).

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT				
TODDLER				
PRESCHOOL				
KINDERGARTEN	26	26	261	4.0
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE				
JUNIOR SCHOOL AGE				

Exemple 7 : Groupe d'âge familial

Un centre situé dans un milieu communautaire est titulaire d'un permis pour un groupe d'âge familial de 13 enfants. Dans le formulaire en ligne des renseignements sur les activités, il saisira le résumé du fonctionnement sous le groupe d'âge bambin (comme l'allocation de référence pour le groupe d'âge familial correspond à celle pour le groupe d'âge bambin, le calcul de l'allocation de référence sera précis). L'utilisation des références du groupe d'âge bambin permet d'obtenir une estimation raisonnable de l'allocation de référence des places destinées au groupe d'âge familial. Les rajustements nécessaires seront apportés au cours du processus d'examen.

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
PRESCHOOL	Preschool part-day	\$ 22.00	24	204	
KINDERGARTEN	Kindergarten before school	\$ 14.50	2	204	
KINDERGARTEN	Kindergarten after school	\$ 21.50	13	204	
KINDERGARTEN	Kindergarten before and after school	\$ 22.00	13	204	
KINDERGARTEN	Kindergarten full-day non-instructional (School year)	\$ 22.00	26	12	
KINDERGARTEN	Kindergarten full-day non-instructional (Summer)	\$ 22.00	26	45	

Le centre est ouvert tous les jours de semaine de l'année, de 7 h à 18 h (11 heures par jour pendant 261 jours).

Voici comment il pourrait remplir les sections « Résumé des opérations » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités, après l'application de la réduction SPAGJE aux frais de base quotidiens :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TODDLER	13	13	261	11
PRESCHOOL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
KINDERGARTEN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
JUNIOR SCHOOL AGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
INFANT ▾	Infant full-day ▾	\$ 22.00	2	261	
TODDLER ▾	Toddler full-day ▾	\$ 22.00	4	261	
PRESCHOOL ▾	Preschool full-day ▾	\$ 21.00	4	261	
KINDERGARTEN ▾	Kindergarten full-day instructional ▾	\$ 20.00	3	261	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$			

Exemple 8 : Un centre a une entente de subvention, mais n'est pas admissible au SPAGJE.

Un centre situé dans une école financée par les deniers publics est titulaire d'un permis pour 30 places pour enfants d'âge scolaire primaire/moyen seulement. Il fonctionne uniquement les journées d'enseignement, de 15 h à 18 h.

Le centre dispose d'une entente d'achat de services pour des places subventionnées et accueille uniquement les enfants qui ne sont pas admissibles au programme du SPAGJE. Les SET ont besoin des données de fonctionnement du centre pour déterminer la subvention appropriée pour les frais de garde.

Étant donné que les programmes pour les enfants d'âge scolaire ne sont pas admissibles au financement basé sur les coûts, l'estimation de l'allocation du SPAGJE ne sera pas générée lors de l'enregistrement ou la soumission du formulaire en ligne.

Voici comment le centre pourrait remplir les sections « Résumé du fonctionnement » et « Revenus des frais de base » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités :

Operating Summary

Enter the annualized planned operations that reflect the licensee's typical costs of providing quality child care. This information will be used to calculate the funding allocation. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Licensed Spaces	Operating Spaces	Annualized Service Days ⓘ	Hours of Service ⓘ
INFANT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TODDLER	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRESCHOOL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
KINDERGARTEN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE	30	30	204	3
JUNIOR SCHOOL AGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Base Fee Revenue

Enter the estimated base fee revenue collected from families. This information will be used to calculate the Expected Base Fee Revenue Offset based on the Ministry of Education's CWELCC funding guidelines. A value must be entered for all cells in a row, partially completed rows will result in an error.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Operating Spaces charged Daily Base Fee ⓘ	Annualized Service Days charged Daily Base Fee ⓘ	Action
PRIMARY/JUNIOR SCHOOL AGE ▾	Primary/Junior School Age after school ▾	\$ 15.00	30	204	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
-- Select Age -- ▾	-- Select Program -- ▾	\$ <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Exemple 9 : Formulaire en ligne des renseignements sur les activités des agences de services de garde en milieu familial

Dans cet exemple, une agence de services de garde en milieu familial dispose de 18 milieux familiaux actifs rattachées à son permis dans la ville de Toronto et financées par le gestionnaire des services municipaux regroupés de Toronto. L'agence prévoit d'ajouter deux nouveaux milieux familiaux actifs à son permis de Toronto pour janvier 2027. L'agence devrait déclarer ces deux nouveaux milieux familiaux dans la section « Nouveaux milieux familiaux actifs » du formulaire en ligne des renseignements sur les activités. Si la soumission est approuvée, l'agence disposera d'un total de 20 milieux familiaux actifs attribués à son permis de Toronto pour janvier 2027.

Active Homes on License as of Last Approved Submission ⓘ	Active Homes Funded by Toronto as of Last Approved Submission	Change in Active Homes Since Last Approved Submission ⓘ	New Number of Active Homes on License	Active Homes to be Reviewed for Funding by Toronto
18	18	2	20	20

Revenus des frais de base :

La section « Revenus des frais de base » doit comprendre toutes les places de milieux familiaux actifs actuelles pour lesquelles des frais de base quotidiens sont facturés, ventilés par groupe d'âge et par catégorie de programme. Les places prévues pour les deux nouveaux milieux familiaux actifs doivent également être comprises dans les totaux correspondants par groupe d'âge et par catégorie de programme, afin de garantir que les revenus des frais de base reflètent les activités prévues par l'agence pour janvier 2027.

Age Group	Program Category	Daily Base Fee	Active Home Seats Charged Daily Base Fee	Annualized Service Days Charged Daily Base Fee	Daily Provider Compensation Per Child ⓘ
0 - 2 YEARS ▾	0 to 2 years full- ▾	\$ 22	20	261	\$ 66
0 - 2 YEARS ▾	0 to 2 years wee ▾	\$ 18	5	255	\$ 20
0 - 2 YEARS ▾	0 to 2 years exte ▾	\$ 19	5	255	\$ 21
6 - 12 YEARS ▾	6 to 12 years pa ▾	\$ 15	2	45	\$ 16
Add Row					